

RÉALISATION D'ENDUIT ISOLANT EN CHAUX/CHANVRE À L'INTÉRIEUR

1 Préparation du chantier

LE SUPPORT sera sain, propre et sec. Les vieux enduits dont l'adhérence au support sera inférieure à 0,3 MPa seront systématiquement dégradés, et le support nettoyé dans le cas où l'on conservera ces enduits anciens. Des essais de résistance à l'arrachement devront être entrepris.

Sur ce support préalablement humidifié, il sera de préférence réalisé un gobetis d'accrochage.

DOSAGE : 1 volume de Batichanvre® pour 2 volumes de sable ou 1 sac de Batichanvre® pour 7 seaux de sable.

2 Enduit chaux/chanvre : Des solutions sur mesures !

QUELQUE SOIT LA FORME ET LA FINITION d'enduit à réaliser, le mélange se fera selon le protocole suivant :

1. Introduire l'eau en totalité et le liant choisi (Batichanvre® ou Tradéco®) en sac, et laisser malaxer jusqu'à ce que le mortier soit de consistance homogène et de couleur régulière (5 à 15 minutes).
2. Laisser malaxer quelques minutes pour obtenir un lait de chaux homogène.
3. Additionner le chanvre décomprimé, si conditionné
4. Le mélange ainsi obtenu doit être gras et onctueux.

A

ENDUIT CHAUX/CHANVRE SANS FINITION RAPPORTÉE



Consommation indicative au m²/5 cm d'épaisseur en fonction du serrage :

- 1 sac de Tradéco®
- 50 litres de CHANVRE POITEVIN®.

Après un temps de séchage de 60 à 90 jours, il pourra être réalisé sur cet enduit isolant un badigeon à la chaux naturelle.

B

ENDUIT CHAUX/CHANVRE SANS FINITION RAPPORTÉE



Consommation indicative au m²/5 cm d'épaisseur en fonction du serrage :

- 33 kg de Chaux Colorée®
- 55 litres de CHANVRE POITEVIN®.



Consommation indicative au m²/5 cm d'épaisseur en fonction du serrage :

- 1 sac de Batichanvre®
- 50 litres de CHANVRE POITEVIN®.

Après un temps de séchage de 60 à 90 jours, il pourra être réalisé sur cet enduit isolant soit une finition en enduit à la chaux, soit un badigeon à la chaux naturelle avec pigments naturels.

3 Conseils de mise en œuvre

L'ENDUIT sera appliqué sur le gobetis après 24h à 48h de séchage :

- Appliquer le mortier à la taloche, à la truelle, ou à la main (gants de protection obligatoire), par passes successives de 2 à 3 cm avec un temps d'attente de 20 à 90 minutes entre chaque passe.
 - Pour un même panneau, la totalité de l'épaisseur sera réalisée dans la journée. Dans le cas contraire, avant de continuer le lendemain ou 2 à 3 jours plus tard maximum, la surface considérée sera préalablement légèrement grattée pour assurer la bonne adhérence des passes restantes à réaliser. La dernière passe donnant l'aspect définitif (2 cm) peut être réalisée quelques jours plus tard avec du CHANVRE POITEVIN® fin.
- Dans ce cas, la couche précédente sera préalablement grattée afin d'assurer une bonne accroche.
- Cette dernière passe devra être serrée et pourra être talochée et lissée sauf pour la solution B  qui demande une finition rapportée. ■

4 Les finitions possibles sur enduit chaux/chanvre

Après un temps de séchage pouvant aller de 60 à 90 jours, il pourra être réalisé sur cet enduit isolant une finition rapportée :

A. Un Badigeon à la chaux naturelle.  

B. Un Enduit Pelliculaire de type stuc.  

C. Un Enduit semi-épais. 

Cet enduit s'effectuera soit en Tradéco®, Téréchaux® ou Chaux Colorée®. Les surfaces ainsi réalisées ne devront pas dépasser 20 m², des joints de fractionnement devront être disposés en conséquence. L'épaisseur finie de cet enduit sera de 5 à 7 mm maximum.

Type de finition pour l'enduit rapporté  :

1. Talochée : Téréchaux® au dosage de 1 sac pour 12 seaux de sable.
2. Grattée : Soit en Tradéco® au dosage de 1 sac pour 11 seaux de sable.
Soit en Téréchaux® au dosage de 1 sac pour 10 seaux de sable.
Soit en Chaux Colorée® au dosage de 1 sac pour 7 seaux de sable.

Les murs ne devront en aucun cas être soumis à des remontées d'eau capillaire. Dans le cas contraire un traitement adéquat devra être réalisé afin de résoudre ce problème.

L'enduit de chanvre terminé devra impérativement rester au sec. Épaisseur conseillée 3 à 8 cm maximum.

Les locaux ainsi enduits devront être ventilés au maximum afin de favoriser le séchage de l'enduit Chaux/Chanvre. Dans le cas où les locaux enduits ne pourraient pas être ventilés ou dans le cas de locaux occupés, la mise en place d'un déshumidificateur sera nécessaire afin d'évacuer plus rapidement l'eau en excès dans l'enduit.